



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

# ACCORD TELETRAVAIL

## En pause... !

Nous avons exprimé nos points de blocage et notre refus de signer en l'état (voir notre [déclaration liminaire](#) lue en séance). En parallèle, le résultat des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée nationale semblent avoir semé un vent de panique parmi les Présidents ! La conjonction des deux a amené la délégation employeur à demander, lors de la négociation des 11 et 12 juin, une pause dans les discussions.

Mais nous ne sommes pas dupes, la dissolution n'est qu'un prétexte. Nous avons surtout affaire à des postures de principe.

### Quels sont les autres arguments de la délégation employeur ?

- ☑ Afficher jusqu'à 4 jours de télétravail pour un établissement public ne renverrait pas une bonne image du réseau consulaire vis-à-vis du prochain gouvernement, voire serait « suicidaire ».
- ☑ La délégation n'a pas de mandat des Présidents des CCI pour aller au-delà de la dernière proposition minimaliste par rapport à l'accord de 2014 (voir [précédent tract](#)).

Si l'on partage certaines inquiétudes quant au devenir du réseau consulaire, chahuté par les gouvernements successifs, cela ne doit pas nous empêcher d'avancer. Même si nous avons dû accepter une pause dans l'intérêt du dialogue social, la **CFDT-CCI** a demandé un calendrier des prochaines négociations (classification, NAO...).

### Quel devenir pour le télétravail ?

Dans l'attente, la convention collective prévoit que, jusqu'au dépôt d'un accord, les dispositions antérieures continuent de s'appliquer. Pour le télétravail, conformément à l'accord de 2014, c'est donc la note de service régionale qui s'applique pour tous (agents publics et salariés de droit privé).

Si faire une pause en situation de blocage est souvent salulaire, les présidents changeront-ils leur position dans quelques mois ? L'avenir nous le dira.



**Parce que nous croyons au progrès social, la CFDT-CCI reste déterminée à poursuivre les discussions et défend un projet social plus ambitieux pour les collaborateurs du réseau.**

Rejoignez la **CFDT-CCI** !

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

[facebook.com/cfdt.cci](https://facebook.com/cfdt.cci)

[twitter.com/cfdtcci](https://twitter.com/cfdtcci)

[www.cfdt-cci.com](http://www.cfdt-cci.com)